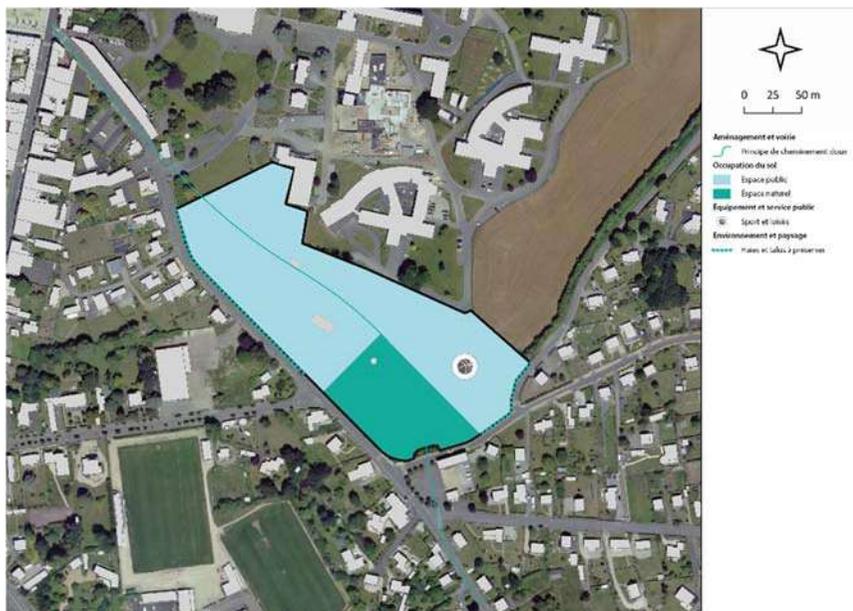


SECTEUR 5. RUE DU BON SAUVEUR



Le site est destiné à accueillir des aménagements légers sportifs et de loisirs ou des aménagements légers favorisant l'échange et le partage entre les habitants du quartier et de la commune. À titre d'exemple, la construction d'abris pour le stockage d'outils de jardinage peut être autorisée dans le cadre d'un programme de jardin partagé.

Les boisements situés dans la partie sud du secteur doivent être maintenus. Au même titre, les haies qui bordent la parcelle doivent, dès que possible, être préservées.

La transversalité du secteur par les piétons est primordiale.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	3,43 hectares		
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
75%	Espace public	25%	Naturel